



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 03/2014

AU CONSEIL COMMUNAL

Projet d'aménagement de 26 places de stationnement
et d'un Eco-point au chemin du Pissot

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le 30 août 2007, le conseiller communal Charles Willen déposait une motion tendant notamment à aménager des places de stationnement au chemin du Pissot-Est. La Municipalité a répondu à cette motion par voie de communication n°04/2011.

2. JUSTIFICATIF DES BESOINS

STATIONNEMENT

L'urbanisation ancienne du quartier n'avait pas prévu, tel qu'il est exigé aujourd'hui, l'aménagement de places de stationnement en suffisance sur les domaines privés. Le gabarit des voiries étant limité, un tel aménagement est nécessaire afin notamment de pouvoir créer des zones sécurisées pour les piétons sur la route du Stand nord.

ECO-POINTS

La densification de la population dans ce secteur depuis plusieurs années a eu des conséquences désastreuses à l'éco-point de la Poterlaz amont, ce site étant limité dans sa capacité. Le nouveau site donnera la possibilité aux habitants dudit quartier et des immeubles de Pré-Jaquet de déposer les déchets à proximité de leur domicile.

3. PROCEDURE

La Municipalité a fait établir un projet d'aménagement avec en complément un nouvel Eco-point.

Le projet a été soumis à l'enquête publique en octobre 2013. Il a soulevé de nombreuses oppositions de propriétaires voisins concernant la proximité de ce parking, les nuisances sonores et, pour l'Eco-point, les nuisances sonores et olfactives.

La Municipalité a décidé de traiter ces oppositions à l'issue du résultat du présent préavis.

4. PROJET

1. travaux d'aménagement	Fr. 140'000.-
2. récolte des eaux de surface	Fr. 9'000.-
3. création d'un trottoir	Fr. 22'000.-
4. éclairage public	Fr. 10'000.-
5. fourniture et pose de 6 Moloks (financés par le préavis 11/2012)	(Fr. 51'000.-)
6. divers et imprévus 5%	Fr. 9'000.-
	Fr. 190'000.-
TVA 8%	Fr. 15'200.-
TOTAL	<u>Fr. 205'200.-</u>
ARRONDI à	<u>Fr. 206'000.-</u>

Afin de limiter les coûts, les travaux de remise en état des zones vertes et autres aménagements (signalisation, etc.) seront exécutés par le service de voirie.

PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. de lui accorder un crédit d'investissement de Fr 206'000.- ;
2. de l'autoriser à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
3. de l'autoriser à amortir cet investissement en une fois, par prélèvement sur le compte de réserve 9280.020 « Places de parc » (solde au 31.12.2013 Frs 222'000.-) ;


Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.


Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

Le Secrétaire :


P.D. Lachat


Y. Cheseaux

Délégué de la Municipalité : Monsieur Cédric Robert, Municipal

Annexe : 1 Plan de situation

Villeneuve, le 5 mai 2014/DS/YCX/cp

